

unimev[®]
UNION FRANÇAISE DES MÉTIERS DE L'ÉVÉNEMENT

SITES & GRANDS ÉVÉNEMENTS :

MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT
DES ENTREPRISES, DES TERRITOIRES
ET DE LA SOCIÉTÉ

*... pour un développement structurel du territoire,
au service de la stratégie des décideurs politiques
et économiques.*



Parcs des expositions, centres de congrès et autres sites d'accueil de manifestations, rassemblements et événements sont des instruments stratégiques de développement. Ils constituent de puissants leviers capables de structurer et de dynamiser des communautés et des filières à la fois économiques, industrielles, sociales, scientifiques, sportives et culturelles, qui doivent désormais se concevoir comme un tout au service du territoire et de l'expression politique qui en est à la tête.

Investissements collectifs par nature ambitieux, il est de la responsabilité du politique de confier la valorisation à long terme de ces sites à des gestionnaires aptes à en exploiter efficacement tout le potentiel en termes d'innovation et de créativité, de production de richesse, de savoir, d'expérience de vie et de lien, au bénéfice de l'ensemble des citoyens, qu'ils soient entrepreneurs, consommateurs, collaborateurs, chercheurs ou prescripteurs. Cette nécessaire montée en expertise se veut au service de l'utilité et du sens qu'il s'agit de donner chaque jour à l'équipement-site confronté aux défis d'une économie de l'immatériel qui sera le moteur de la compétitivité et de la prospérité de demain.

Ce manifeste a été voulu par toute une Profession (organiseurs d'événements, gestionnaires de sites et prestataires dédiés), fédérée autour d'une volonté partagée d'avancer ensemble à la construction de nouvelles plateformes d'échange et de dialogue.

*Thierry HESSE
Président d'UNIMEV*

A propos d'UNIMEV

UNIMEV (Union française des métiers de l'événement) est la fédération professionnelle représentative des organisateurs de foires, salons, congrès et événements, des gestionnaires de sites (parcs des expositions et centres de congrès) et des prestataires de services dédiés en France. Forte de **plus de 400 adhérents**, elle représente près de **90% de l'activité du secteur**, dont les plus grands noms de l'organisation, de l'accueil et de la prestation de services des manifestations en France et à l'étranger.

La filière événementielle s'est engagée depuis plusieurs années dans un processus de **réinvention de sa profession**. Pour ce faire, elle a mis au point en 2012 l'**Innovation Lab**, outil de réflexion à destination des entrepreneurs innovants.



ATOUTS ET ENJEUX

> LES FONCTIONS DU SITE

Les parcs des expositions et centres de congrès constituent des **infrastructures d'accueil** de **manifestations commerciales** (foires grand public, salons professionnels et grand public), de **rencontres professionnelles et scientifiques** (congrès, colloques, conférences, séminaires, ateliers), et **d'événements culturels, sociétaux, sportifs et politiques**.

De par la diversité et les rôles des manifestations et événements qu'ils accueillent, les parcs des expositions et centres de congrès sont des **outils performants, compétitifs et à forte valeur ajoutée au service des échanges et notamment** :

- du **lien social** et d'une **confiance durable**, établis grâce à la **rencontre physique** des participants (visiteurs, exposants, congressistes, acteurs et partenaires de l'événement, etc.),
- de la **prospection** et du **développement commercial** des entreprises, notamment à l'export,
- de **l'innovation** des acteurs scientifiques, industriels et économiques, qu'ils soient privés ou publics.

Equipements toujours plus polyvalents, ils jouent également un rôle beaucoup plus vaste à l'échelle locale, régionale, nationale, voire mondiale dans les domaines suivants :

- structuration, compétitivité et promotion des territoires,
- développement des filières professionnelles, des entreprises et de l'emploi,
- attractivité des places locales et régionales, et de la destination France,
- démocratie et animation des communautés sociales et citoyennes.

> LES RÔLES DU GESTIONNAIRE DE SITES

Les parcs des expositions et centres de congrès remplissent ainsi des **missions essentielles de service public** que leur gestionnaire doit conduire de manière transparente et efficace, dans une triple stratégie de :

- **rentabilité** économique d'exploitation (compte tenu de la concurrence d'autres modes et supports d'échanges mais également des besoins d'investissement dans les équipements),
- **différenciation** à moyen terme,
- **développement structurel** à long terme.

Investissements collectifs par nature de **long terme**, les sites génèrent des performances optimales à travers les **bénéfices induits pour le territoire** qu'ils servent (**retombées économiques, fiscales, sociales - emploi -, médiatiques, électorales, scientifiques et touristiques**).

> LA CONCURRENCE DES PLACES

Forte d'une image prestigieuse, d'infrastructures efficaces et d'expertises avancées, la France se situe parmi les leaders mondiaux du secteur de la rencontre professionnelle au sens large, une position cependant très convoitée par des places étrangères concurrentes de plus en plus performantes et largement soutenues par leurs autorités nationales ou locales.



LE SITE, INSTRUMENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE STRUCTUREL

Les parcs des expositions et centres de congrès accueillant des foires, salons, congrès et événements (FSCE) génèrent des **retombées économiques** considérables pour trois grands groupes d'entreprises :

- les entreprises spécialisées de la filière des FSCE,
- les entreprises impliquées dans l'accueil des participants, et le commerce local,
- les entreprises exposantes et leur filière professionnelle.

> STRUCTURATION DES ENTREPRISES DE SERVICES FSCE

Aux niveaux local et régional, l'activité des sites permet d'engendrer et de faire vivre de véritables **filières de services dédiés** à la conception, l'organisation, l'équipement, le montage et le démontage de manifestations et des stands qui les composent. Le site agit sur son territoire légitime en acteur majeur du développement du secteur des FSCE, qui représente autant d'entreprises et d'emplois créés, pérennisés, structurés et professionnalisés localement autour de son activité.

> DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE LA CHAÎNE D'ACCUEIL ET DU COMMERCE LOCAL

L'impact économique lié à l'activité des FSCE bénéficie non seulement à l'ensemble des **commerces installés en ville**, mais également à un certain nombre d'**entreprises connexes** gravitant autour du site. Il s'agit des **entreprises opérant dans l'accueil des participants** aux manifestations (visiteurs, exposants, congressistes, etc.) : restauration, hôtellerie, transport, logistique, télécommunications et tourisme. Là encore, le site contribue à créer et pérenniser aux niveaux local et régional des entreprises, des infrastructures et des emplois **non délocalisables**.

> DYNAMISATION DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES

Les retombées économiques des manifestations commerciales accueillies par les sites se traduisent enfin en termes de **transactions et flux d'affaires générés entre exposants et visiteurs**. Représentant près de 70% des retombées totales d'une manifestation, les contrats signés et commandes passées dans le cadre d'un salon professionnel reflètent le dynamisme des grandes filières économiques et industrielles représentées, que les sites contribuent à faire fructifier.

> PARTENARIATS INTÉGRÉS ET PERFORMANTS

L'une des missions du site est de **structurer ces trois groupes d'entreprises en un véritable écosystème de partenaires**, pour :

- assurer l'excellence et la qualité de service de la destination d'accueil,
- différencier le territoire et asseoir sa légitimité par rapport aux places concurrentes en termes d'accueil de grandes manifestations régionales, nationales et internationales.

Au-delà des retombées monétaires, l'activité du site génère également des **retombées immatérielles** autour du partage de connaissances, du lien social, de la transmission de valeurs, et de l'image.



LE SITE, INSTRUMENT DE VALORISATION DU CAPITAL IMMATÉRIEL DU TERRITOIRE

Le site joue un rôle essentiel de **bâtitteur de communautés transversales fondées sur des valeurs, des intérêts et des projets communs**. Il leur offre également une **tribune locale et régionale pour leur rayonnement national et international**.

> UN LIEU DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION DES SAVOIRS

En rassemblant les communautés scientifiques, politiques, industrielles et économiques dont les membres viennent parfois du monde entier, les colloques, congrès et salons forment des plateformes essentielles de partage et de diffusion de connaissances. Ils jouent également le rôle de laboratoires vivants de conception, d'expérimentation et de validation des produits, services et tendances de demain.

> UN LIEU D'EXPÉRIENCE COLLECTIVE ET DE RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL

Qu'ils accueillent la foire-exposition annuelle (rendez-vous traditionnel de tous les habitants d'un territoire) ou des événements culturels et sportifs, les parcs des expositions et centres de congrès sont des lieux d'émotion, de diversité mais également de confrontation, qui favorisent la relation entre individus. En tant que vecteurs d'expression de la vie démocratique et citoyenne, ils constituent un rempart contre le repli affinitaire et identitaire, et favorisent le brassage socioculturel et intergénérationnel.

> UN LIEU D'ANCRAGE TERRITORIAL

Le site permet d'exposer les valeurs traditionnelles, patrimoniales et culturelles portées par le territoire et sa population aux niveaux régional, national et international.

Ces missions complexes au service de l'intérêt général donnent au site toute sa **légitimité** : un lieu identifié à la cité, et porteur de développement.

A travers son rôle sociétal, le site **crée des passerelles et des synthèses** capables de dépasser les écueils de la mondialisation par l'ancrage territorial, du communautarisme par le sens du lien social, et du tout virtuel par la rencontre physique et la parole, instruments de confiance.

Le site contribue ainsi à développer un **cercle vertueux d'attractivité du territoire** : en développant sa légitimité fondamentale et en valorisant son capital immatériel, le territoire en tant que destination renforce sa capacité d'attraction des manifestations, à travers la construction d'une véritable identité de marque.

LE SITE, INSTRUMENT D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Les parcs des expositions et centres de congrès constituent des **outils au service de la stratégie du territoire**.

> STRATÉGIE DU TERRITOIRE ET ATOUS D'ATTRACTIVITÉ

La stratégie du territoire repose sur la mise en cohérence et le développement, par les élus territoriaux, d'un certain nombre d'atouts :

- **atouts économiques et industriels** (tissus d'entreprises et secteurs d'activité, pôles de compétitivité, etc.),
- **atouts académiques et scientifiques** (filères d'excellence, campus universitaires de recherche, etc.),
- **atouts administratifs et politiques** (organismes institutionnels, représentation des pouvoirs publics, vie citoyenne, etc.),
- **atouts sociaux et sportifs** (dynamisme démographique, liens communautaires et intercommunautaires, vie associative, etc.),
- **atouts culturels et naturels** (histoire, patrimoine matériel et immatériel, vie artistique, environnement, etc.),
- **atouts d'infrastructures** (mobilité, accessibilité, transports, télécommunications, autres sites d'accueil événementiel, de restauration et d'hébergement, autres infrastructures, etc.)

> LE SITE, PORTEUR DES VALEURS ET DE L'IDENTITÉ DE MARQUE DU TERRITOIRE

Les parcs des expositions et centres de congrès sont des **instruments de promotion et de valorisation des atouts du territoire**, à travers l'**animation de communautés** économiques (foires grand public et salons professionnels), scientifiques (congrès), sociales, sportives, politiques et culturelles (autres événements).

Ils contribuent à transformer les atouts légitimes du territoire en **capital immatériel**, pour lui permettre de bâtir une **identité de marque** à part entière, de se **différencier** des territoires concurrents, de stimuler son **potentiel d'attractivité** et d'étendre son **rayonnement régional, national et international**.

Ils constituent ainsi des plateformes incontournables du projet politique du territoire.

ENGAGEMENTS

En tant qu'**intégrateurs** de la chaîne d'accueil et **moteurs** au service des acteurs politiques, économiques, sociaux, culturels et scientifiques du développement, les parcs des expositions et centres de congrès doivent faire partie intégrante du **plan stratégique du territoire**.

L'équipement constitue en effet un atout majeur dans le développement d'une **politique cohérente et efficace d'attractivité du territoire, de promotion de la destination et de valorisation de la place**, dans la mesure où celle-ci est conduite dans le cadre d'une **structure coordonnée à travers une vision et une ambition à long terme**.

Pour être optimisée, l'offre d'accueil doit être pensée sur un **territoire pertinent** que le parc des expositions et le centre de congrès contribuent à structurer sur plusieurs décennies. Ce développement doit donc se faire sur une **échelle de temps et d'espace** appelant les décideurs politiques et économiques à développer **une vision commune** capable de :

- dépasser les mandats électifs et les clivages politiques,
- répondre aux réformes institutionnelles en marche aux niveaux local et régional (décentralisation, nouvelle répartition des délégations et des compétences, rôle des CCI et des métropoles, intercommunalité, etc.),
- intégrer des enjeux supérieurs, qu'ils soient nationaux, européens ou internationaux.

> LE GESTIONNAIRE DE SITES, ENGAGÉ AUX CÔTÉS DE SES MANDANTS

Dans cette perspective, les élus et autres mandants doivent :

- faire du gestionnaire le délégataire unique d'un ensemble cohérent et intégré de sites,
- définir en amont les rôles et les périmètres d'actions et de compétences des différents équipements territoriaux (structures d'accueil d'une part et de promotion d'autre part),
- impliquer le gestionnaire dans l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement du territoire, et dans les partenariats publics/privés de développement économique, industriel et scientifique local et régional,
- soutenir le gestionnaire, notamment dans sa politique de développement commercial des sites qu'il gère (réponses aux appels d'offres, etc.).

En contrepartie, le gestionnaire de sites s'engage à :

- être force de propositions en matière de stratégie de positionnement des sites (nature des manifestations et événements accueillis, politiques de communication et de promotion du territoire, etc.),
- être force de propositions en matière de développement des sites (modernisation des infrastructures existantes / nouvelles constructions / équipements modulables multifonctions, intégration des problématiques de développement durable, etc.),
- fédérer l'ensemble des parties prenantes des FSCE et de la chaîne d'accueil pour assurer des niveaux de services d'excellence, en cohérence avec la stratégie du territoire,
- être transparent dans la gestion des sites (mesurer les performances et retombées économiques, garantir la visibilité et la traçabilité économiques, financières et comptables de l'exploitation et des retours sur investissement pour les collectivités, etc.),
- être force de contribution, non d'opposition, à la mise en œuvre de l'ambition politique, dans une perspective à long terme.



11 rue Friant – 75014 PARIS

Tél. : 01 53 90 20 10 – Fax : 01 53 90 20 19

Courriel : infos@unimev.fr – Site Internet : www.unimev.fr